

## Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 13 mars 2025

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : [www.valesdunes.fr](http://www.valesdunes.fr)

Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délais de 7 jours après son approbation.

Numéro	Objet	Décision
N°2025/27	Approbation du procès-verbal - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 27 février 2025	Approuvée
N°2025/28	Personnel - Présentation du rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes	Approuvée
N°2025/29	Finances - Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2025	Approuvée
N°2025/30	Finances - Budget annexe n°88607 « Collecte et traitement des déchets » : cadence des amortissements sur les immobilisations acquises en 2024	Approuvée
N°2025/31	Finances - Budget principal - Lissage du taux de CFE de la commune de Saint-Sylvain	Approuvée
N°2025/32	Travaux et voies - Travaux de réfection de voirie 2025 : détermination du programme	Approuvée
N°2025/33	Travaux et voies - Convention de groupement de commandes voirie 2025	Approuvée
N°2025/34	Travaux et voies - Convention de groupement de commandes pour les travaux de la rue Chautard à Bellengreville	Approuvée
N°2025/35	Assainissement - Programme de réhabilitation 2023 - Rue Fred Scamaroni - Acquisition de la parcelle ZH19 pour l'implantation d'un poste de refoulement	Approuvée
N°2025/36	Transition énergétique - Stratégie foncière zones humides achat de la parcelle AD0069J / AD0069K à Argences	Approuvée

*L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.*